

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

Astrida, le 13 octobre 1950.-

N° 2873 /A.I.

Objet:
Ressources des indigènes.
Année 1951.-



Monsieur le Résident,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-annexé, en double exemplaire, le rapport relatif aux ressources des indigènes du territoire d'Astrida pour l'année 1951. Le rapport concernant l'état des ressources des indigènes habitant la Cité Indigène est également annexé.

L'Administrateur Chef de Territoire,
L.REISDORFF,

Po


Monsieur le Résident du Ruanda

à

KIGALI .-